



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Culture

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le **03 NOV. 2020**

Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs d'académie

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs régionaux des affaires culturelles

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

S/Couvert de Mesdames les Préfètes et Messieurs les Préfets de région

Messieurs les vice-recteurs ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; les déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; les cheffes et chefs d'établissement d'enseignement.

Objet : Lancement de la 9^{ème} édition du « prix de l'Audace artistique et culturelle ».

Lancé en 2013, le prix de l'Audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité qui a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes issus de milieux modestes.

Il permet de distinguer un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire, porté par un trinôme de partenaires « acteur culturel – école ou établissement scolaire – collectivité territoriale », et s'attachant à rendre chaque élève acteur de son parcours éducatif et de ses apprentissages, dans le but de favoriser sa capacité à penser par lui-même et à s'exprimer dans toute sa singularité.

Ce prix s'inscrit pleinement dans l'objectif du Président de la République d'offrir à 100 % des enfants et des jeunes l'accès à une éducation artistique et culturelle de qualité, qu'il s'agisse de l'accès aux connaissances acquises dans le domaine des arts et de la culture, de la pratique artistique ainsi que de la rencontre avec des artistes et des œuvres dans des lieux de culture.

.../...

La présence des arts et de la culture dans la vie des enfants et des jeunes constitue cette année un enjeu singulier. La culture, au cours de la crise que nous traversons encore, s'est affirmée comme un vecteur de lien et un moteur de la résilience, indispensable pour accompagner une jeunesse dans un contexte particulièrement déstabilisant.

Dans le même temps, les contraintes et incertitudes liées à la situation sanitaire imposent de repenser les façons de faire, d'imaginer des solutions inédites, que le prix aura tout particulièrement cette année vocation à reconnaître et valoriser.

Il offre plus largement l'opportunité de mettre en lumière les projets d'éducation artistique et culturelle les plus remarquables, en éditant une brochure témoignant de la pluralité des bonnes pratiques et de l'engagement des acteurs de terrain.

Comme les années précédentes, les dossiers de candidature seront à compléter directement par les porteurs de projets. Ils seront ensuite examinés conjointement par les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), les conseillers éducation artistique et culturelle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et, pour ceux relevant de l'enseignement agricole, par les chargés de mission culture de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), qui retourneront les dossiers retenus à la Fondation Culture & Diversité avant le 29 janvier 2021 (calendrier spécifique pour certaines académies d'Outre-mer détaillé dans la note de présentation du prix).

Quinze projets finalistes seront sélectionnés par le Secrétariat du prix au cours du mois de mars 2021 selon des critères prédéfinis. Pour cette 9^{ème} édition, trois projets lauréats de niveaux différents (école, collège et lycée) seront choisis par un jury sur les mêmes bases et se verront décerner en juin 2021 une dotation d'un montant identique, par la Fondation Culture & Diversité pour la valorisation et la pérennisation de leurs projets.

La note de présentation du prix, le dossier de candidature et les critères de sélection sont téléchargeables sur les sites internet de la [Fondation Culture & Diversité](http://www.fondationcultureetdiversite.org/programmes/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle_p548710) :
http://www.fondationcultureetdiversite.org/programmes/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle_p548710.

Pour la ministre de la Culture
et par délégation,
Le secrétaire général,
Luc Allaire



Pour le ministre de l'Éducation nationale et
de la Jeunesse et des Sports et par délégation,
Le directeur général
de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray



Pour le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
La directrice générale
de l'enseignement et de la recherche,
Isabelle Chmitelin

